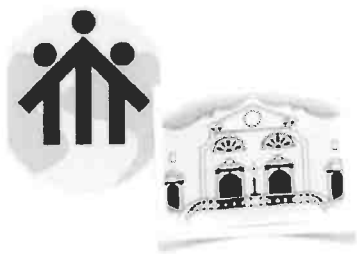


DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Chèque de cotisation accompagné du bulletin d'adhésion complété
- Attestation CAF avec le quotient familial
- Photocopie du carnet de vaccination

Le dossier doit être complet et entièrement rempli (mail, numéros de téléphone, numéro de sécurité sociale, numéro allocataire CAF, quotient familial, personnes autorisées...)



Convention financière de L'ŒUVRE DON BOSCO 2024-2025

Modulation tarifaire en fonction des ressources familiales (QF : quotient familial)

3 tarifs :

TARIF 1 : de $0 < QF < 749$ euros

TARIF 2 : $750 < QF < 999$ euros

TARIF 3 : $QF > 1000$ euros et +

1) Le mercredi :

Tarif 1 : 3,5 euros (demi-journée) ou 7 euros (journée)

Tarif 2 : 6,5 euros (demi-journée) ou 13 euros (journée)

Tarif 3 : 8 euros (demi-journée) ou 16 euros (journée)

Le pique nique froid est apporté par les enfants . Les inscriptions pour les mercredis se font au trimestre et sont renouvelables par tacite reconduction suivant les tarifs 1, 2 ou 3 (journaliers ou demi-journaliers)

2) pour les semaines de vacances scolaires

Pour les vacances scolaires, le repas est préparé par la société de restauration SOGERES de l'établissement scolaire et les tarifs journaliers sont les suivants :

Tarif 1 : 10,5 euros (dont 3€50 pour le repas)

Tarif 2 : 16,5 euros (dont 3€50 pour le repas)

Tarif 3 : 20 euros (dont 3€50 pour le repas)

avec une réduction de 20% pour les fratries

Les inscriptions : Toutes les familles ont la possibilité de réserver entre 1 et 5 jours, mais une priorité est donnée aux familles qui réservent la semaine. La tarification se fait à la journée.

Ce prix comprend les repas chauds des 4 journées, les goûters des 5 jours. (Le repas du vendredi sera un pique-nique apporté par vos soins, la cantine de l'établissement fermant le jeudi soir)

Marie-Agnès PELLERANO
Présidente de l'Association l'Œuvre Don Bosco

ASSOCIATION L'ŒUVRE DON BOSCO
24, chemin du Merlan à la Rose, 13013 MARSEILLE 04 91 66 22 75
oeuvredonbosco@sevigne-db13.co

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

CERFA N° 85-0233

CETTE FICHE A ETE CONQUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX QUI POURRONT ETRE UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT. ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE: ELLE VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

I . ENFANT

NOM : PRENOM :
SEXE ☐ GARÇON ☐ FILLE DATE DE NAISSANCE : / /

II. VACCINATIONS

(Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de vaccination de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)

Précisez s'il s'agit :		VACCINS PRATIQUES		DATES
1 ^{er} VACCIN REVACCINATION	Du DT polio			/ /
	Du DT coq			/ /
	Du Tétracoq			/ /
	D'une prise polio RAPPELS			/ /
ANTITUBERCULEUSE (BCG)		ANTIVARIOLIQUE	AUTRES VACCINS	DATES
		DATES	VACCIN	DATES
		/ /	1 ^{er} RAPPEL	/ /

SIL'ENFANT N'EST PAS VACCINE POURQUOI ?

INJECTIONS DE SERUM	NATURE		DATES
			/ /

III. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
non oui	non oui	non oui	non oui	non oui
COQUELUCHE	OTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
non oui	non oui	non oui	non oui	non oui

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES DATES :
(maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations chirurgicales)

IV. RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUI-T-IL UN TRAITEMENT ? ☐ non ☐ oui
SI OUI, LEQUEL ?
SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SEJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MEDICAMENTS.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? ☐ non ☐ occasionnellement ☐ oui
S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE ? ☐ non ☐ oui

V. RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRENOMS :
ADRESSE (pendant la période du séjour) :

N° DE S.S. N° DE TEL DOMICILE BUREAU

ADRESSE DU CENTRE PAYEUR :

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : Signature :

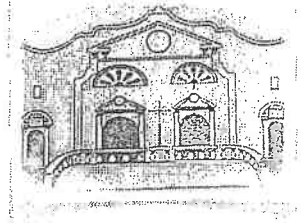
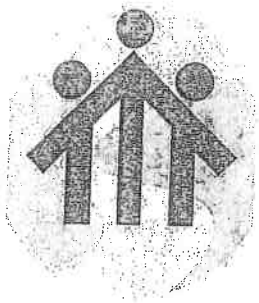
PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR

LIEU DU SEJOUR : Cachet de l'Organisme (siège social)

ARRIVEE LE / /
DEPART LE / /

OBSERVATIONS FAITES AU COURS DU SEJOUR

PAR LE MEDECIN (qui indiquera ses nom, adresse et n° de téléphone)
PAR LE RESPONSABLE DU SEJOUR (qui indiquera ses nom et adresse)



Autorisation de droit à l'image pour le CENTRE DE LOISIRS L'ŒUVRE DON BOSCO

Nom et prénom de l'enfant :

Nom et prénom du père :

Adresse :

Numéro de téléphone domicile : / / / /

Tél. professionnel : / / / / portable : / / / /

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Numéro de téléphone domicile :

Tél. professionnel : / / / / portable : / / / /

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, nous autorisons le Centre de Loisirs L'Œuvre Don Bosco dont le siège est situé au 24, chemin du Merlan à la Rose, 13013 Marseille, et toute personne morale ou physique que l'Association se réserve le droit de substituer totalement ou partiellement :

- à photographier et à filmer le jeune mentionné. Cette autorisation couvre les photographies et les films qui pourront être pris au sein des locaux du Centre de Loisirs et au cours des activités extérieures organisées par celui-ci,

- à reproduire, diffuser et publier l'image, le nom, la voix de l'enfant susmentionné sur tous les supports et tous les formats actuels et à venir, notamment papier, supports audio et vidéo, analogique et numérique, services en ligne sur tous les réseaux, dans les publications de toute nature de l'Association L'Œuvre Don Bosco destinées à un public interne ou externe, faites à titre gratuit ou onéreux, dans le cadre de la présentation et la promotion de l'Association auprès de tout public et notamment : son rapport annuel, les plaquettes de présentation, les invitations, les tracts, les affiches, les cartes de vœux, ainsi que les dossiers thématiques, les insertions publicitaires, les signalétiques, les ouvrages de l'Association, etc.

L'autorisation de photographier et de filmer l'enfant susmentionné est consentie à titre gratuit.

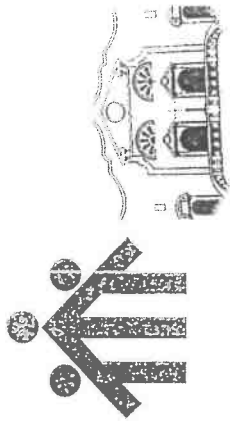
L'autorisation de reproduction, diffusion et de publication de l'image de l'enfant susmentionné est également consentie à titre gratuit, quel que soit le type d'exploitation, en nombre illimité, dans le monde entier.

Cette autorisation de photographier et de filmer l'enfant susmentionné est valable pour l'année scolaire 20..... - 20.....

L'autorisation de reproduction, diffusion et de publication de l'image de l'enfant susmentionné est valable pour une durée de trois années à compter de l'inscription de l'enfant au Centre de Loisirs. Cependant, si la durée de vie du support utilisé est supérieure à ces trois années (exemple : plaquettes, signalétiques, affiches...), nous autorisons expressément l'Association L'Œuvre Don Bosco à continuer à faire usage de ce support, sous réserve que la première reproduction et diffusion soit intervenue dans le délai des trois années précitées.

Fait à Marseille, le, en deux exemplaires.

Date :
Signature des parents (précédée de la mention
manuscrite « lu et approuvé »)



*L'inscription au Centre de Loisirs est
soumise à l'adhésion à l'Association
L'œuvre Don Bosco.*

*Aussi, vous trouverez ci-dessous un bulletin
d'inscription à déposer à l'accueil de
l'établissement scolaire Sèigné. Une fiche
d'inscription au Centre de Loisirs vous sera
alors remise.*



**Bulletin d'inscription à l'Association
L'Œuvre Don Bosco**

**Cotisation annuelle de 15 € par famille,
20 euros cotisation de soutien.**
**(Chèque libellé à l'ordre de l'Association
L'Œuvre Don Bosco)**

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse mail : _____

Numéro de téléphone : _____

LES ACTIVITES DU CENTRE

Les activités sont proposées dans le respect du
rythme de vie des enfants.

Les différents temps de la journée s'articuleront
autour d'activités culturelles, sportives et
manuelles, entrecoupées de temps calmes ou
libres.

ACTIVITES ARTISTIQUES :

Théâtre
Danse
Chorale



ACTIVITES SPORTIVES ET JEUX DIVERS :

Jeux de société, d'équipe
Tournois sportifs
Football, basket
Pétanque



ACTIVITES MANUELLES :

Dessin
Coloriage
Peinture
Bricolage



Des mots de Don Bosco....

« Il faut que les jeunes ne soient
pas seulement aimés mais qu'ils
se sachent aimés »

"Un regard d'amitié"

« Sans affection, pas de
confiance, sans confiance, pas
d'éducation »

« Un lieu pour se
rencontrer en ami et vivre
dans la joie »

"Un regard d'espérance"

« J'ai fait le brouillon,
vous mettez les
couleurs »

« J'ai besoin que nous soyons
d'accord et qu'entre nous
règne l'amitié véritable et la
confiance »

"Un regard de confiance"

« Aider les jeunes à
grandir en solidarité et
en harmonie avec leur
propre personne »

Le centre ouvre ses portes

de 8h à 17h, tous les **mercredis** en
période **scolaire**.

Accueil possible à la journée ou à la
demi-journée (matin ou après-midi).

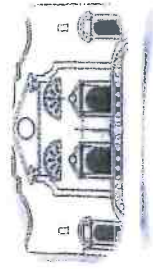
Ouvert chaque première **semaine** de
vacances scolaires (sauf **Noël**).

Tarifs du **mercredi** :

- la **journée** : de 7 à 16 €
(3 tarifs modulés suivant le
quotient familial)
- la **demi-journée**: de 3,50 à 8 €
(3 tarifs **modulés** suivant le
quotient **familial**)

Tarifs des vacances:

10,50, 16,50 ou 20 euros
par journée



L'ŒUVRE DON BOSCO

Le centre propose un accueil extra-
scolaire avec une visée éducative

humaine et culturelle. Le projet de
cette œuvre de jeunesse est inspiré du

projet éducatif salésien et s'attache à
éveiller et à faire grandir le jeune
dans toutes ses dimensions.

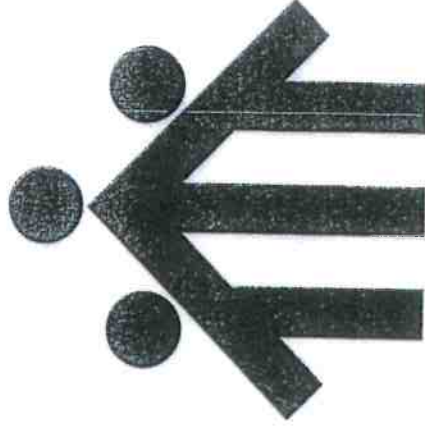
Selon la pédagogie salésienne,
l'accompagnement des jeunes se fera
dans une relation de douceur, de
bienveillance, de tolérance et de
confiance....

« *L'amorevolezza* »

CENTRE DE LOISIRS
L'ŒUVRE DON BOSCO
24, chemin du Merlan à La Rose, 13013 MARSEILLE
04 91 66 22 75

oeuvre.donbosco@seviere-dfb.fr

CENTRE DE LOISIRS L'ŒUVRE DON BOSCO



Le centre d'accueil de loisirs sans
hébergement accueille les jeunes de
3 à 17 ans, tous les **mercredis**

Fiche Individuelle

Nom _____	Prénom _____
Adresse : _____ _____ _____	Né(e) le : _____ Sexe : _____ Nationalité : _____
Téléphone : _____ ☐ Liste rouge Portable : _____ Email : _____	

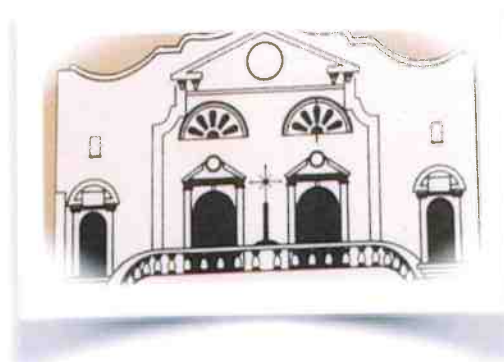
Généralités	
Régime Régime allocataire : _____ Allocataire : _____ N° Allocataire : _____ CAF : _____	Situation financière Nb enfants à charge : _____ Nb enfants total : _____ Nb de parts : _____ Quotient familial : _____ Date d'effet : _____
Statistiques Catégories Sociaux Prof : _____ Quartier : _____ Communauté de com. : _____	Mémo

Généralités	
Scolarité Classe : _____ Etabl. scolaire : _____ Instituteur : _____	Mémo
Repas spéciaux 	

Personnes autorisées ou interdites à récupérer l'Individus			
Interdit	Nom - Prénom	Téléphones	Lien parenté
☐	_____	_____	_____
☐	_____	_____	_____
☐	_____	_____	_____
☐	_____	_____	_____
☐	_____	_____	_____
☐	_____	_____	_____

Parents	
Parent 1 Responsable légal ☐ Parenté : _____ Civilité : _____ Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____ Employeur : _____ Téléphone : _____ Poste : _____ Portable : _____	Parent 2 Responsable légal ☐ Parenté : _____ Civilité : _____ Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____ Employeur : _____ Téléphone : _____ Poste : _____ Portable : _____
Parent 3 Responsable légal ☐ Parenté : _____ Civilité : _____ Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____ Employeur : _____ Téléphone : _____ Poste : _____ Portable : _____	

Je (Nous) soussigné(s), responsable(s) légal(aux) de l'individu certifie(ions)
sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette fiche.



Règlement intérieur -Année 2024-2025



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'accueil de votre enfant au Centre de Loisirs L'Œuvre Don Bosco mis en place et géré par l'Association L'Œuvre Don Bosco. Il en clarifie les règles de fonctionnement en complémentarité avec la réglementation encadrant les lieux d'Accueil Collectif des Mineurs (A.C.M.).

Le Centre de Loisirs L'Œuvre Don Bosco a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.J.S.C.S.). N°Agrément:013ORG0776

Un projet pédagogique et éducatif a ainsi été établi en accord avec l'Association L'Œuvre Don Bosco, la Directrice et l'équipe éducative.

ARTICLE I– LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET LA VISÉE ÉDUCATIVE

Le projet pédagogique et éducatif précise un certain nombre de points demandés par la réglementation de la DRJSCS. En résumé, L'Œuvre Don Bosco vise à éduquer les jeunes en mettant l'accent sur la mixité sociale, culturelle et religieuse, et en privilégiant des valeurs humanistes. Selon la pédagogie de Don Bosco, le regard bienveillant de l'adulte et son écoute attentive permettent de valoriser les enfants, leur donner confiance en leurs capacités, les rendre acteurs de leur quotidien, leur ouvrir le regard sur les autres.

ARTICLE II– L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Une équipe d'animation doit être composée de façon suivante : 50 % d'animateurs diplômés BAFA, 30% de stagiaires et 20% de non diplômés. Dans le cadre d'activités extra-scolaires, l'encadrement est constitué :

1. en extrascolaire d'un adulte pour douze enfants maximum âgés de plus de 6 ans et d'un adulte pour huit enfants âgés de moins de 6 ans.
2. en périscolaire d'un adulte pour quatorze enfants maximum âgés de plus de 6 ans et d'un adulte pour dix enfants âgés de moins de 6 ans.

Sous la direction de M^{me} Corinne D'AGATA, directrice titulaire du BAFA, l'équipe éducative est composée d'animateurs titulaires du BAFA, du BAC professionnel animation, de bénévoles et de stagiaires qui sont régulièrement accueillis dans le cadre de leur cursus en lien avec les domaines du loisir éducatif et de l'animation socio-culturelle. Il est à noter que tout intervenant présente des compétences dans le domaine d'activité qu'il anime au sein du Centre de Loisirs.

ARTICLE III– LES CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le public accueilli est composé d'enfants et de jeunes de 3 à 17 ans de l'école Sévigné et des quartiers environnants. Toute inscription est personnelle et ne peut faire l'objet d'une substitution de personne.

L'enfant doit être à jour dans son calendrier de vaccinations et ne présenter aucun risque de maladie contagieuse.

Les familles doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un montant de 15 € (quinze euros) ou 20€ (cotisation de soutien) fixé par le Conseil d'Administration de l'Association et réactualisé chaque année, payable par chèque libellé à l'ordre de l'Association Don Bosco ou espèces et deviennent ainsi membres adhérents. Cette adhésion leur confère le droit d'inscrire leur(s) enfant(s) au centre d'accueil sans hébergement.

Une annulation, même exceptionnelle, ne fera l'objet d'aucun remboursement puisqu'il s'agit d'une cotisation annuelle.

L'inscription d'un enfant à la journée est de 7 €, 13 € ou 16€ et à la demi-journée de 3,50 €, 6.5 € ou 8€ en fonction du quotient familial (3 tranches : de 0 à 749€, de 750 à 999€ et à partir de 1000€) pour les mercredis en période scolaire. Les mercredis, le repas est pris sous forme de pique-nique apporté par la famille dans une glacière. L'Association l'Œuvre don Bosco ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque souci de santé lié au contenu de ce repas.

Pour les vacances scolaires, le repas est préparé par la société de restauration SOGERES de l'établissement scolaire et les tarifs sont les suivants : 10.5 €, 16.5 € ou 20€ avec une réduction de 20% pour les fratries. Pour les vacances, toutes les familles ont la possibilité de réserver entre 1 et 5 jours, mais une priorité est donnée aux familles qui réservent la semaine. La tarification se fait à la journée. Les inscriptions se font en ligne via le site Aiga-Inoe dont l'accès est donné par la direction.

Toute inscription est définitive dès lors que les inscriptions sont validées sur le site par la direction et que le dossier est retourné accompagné des documents requis dûment complétés et signés à savoir la fiche d'inscription, la fiche sanitaire, l'autorisation « droit à l'image », le règlement intérieur et le coupon d'adhésion complété accompagné du chèque.

ARTICLE IV– LES HORAIRES

L'ALSH accueille vos enfants de 8h à 17h tous les mercredis en période scolaire et durant certaines semaines de vacances scolaires.

Les horaires d'arrivée et de départ des enfants s'effectuent par l'entrée principale de l'établissement scolaire Sévigné, de la façon suivante :

1. Enfants inscrits à la journée : (mercredis et vacances)

- ☐ l'accueil du matin s'effectue entre 8h et 9h dans la salle de l'œuvre. Au-delà de cet horaire, les enfants ne sont plus acceptés.
- ☐ le soir, le départ s'effectue entre 16h45 et 17h, devant l'accueil de l'établissement scolaire Sévigné.

2. Enfants inscrits le matin :

- ☐ l'accueil du matin s'effectue entre 8h et 9h dans la salle de l'œuvre. Au-delà de cet horaire, les enfants ne sont plus acceptés.
- ☐ Pour les enfants ne déjeunant pas à l'œuvre, le départ se fait à 12h00 dans la salle de l'œuvre.

- ☐ Pour les enfants déjeunant à l'œuvre, le départ se fait entre 13h15 et 13h45 dans la salle de l'œuvre.

3. Enfants inscrits l'après-midi :

- ☐ À 12h00, accueil des enfants venus de l'extérieur dans la salle de l'œuvre, avec leur pique-nique qui sera pris dans la salle de restauration de l'école ou à l'extérieur .
- ☐ Entre 13h15 et 13h45, accueil des enfants ayant déjà déjeuné chez eux, dans la salle de l'œuvre
- ☐ Le soir, le départ s'effectue entre 16h45 et 17h, devant l'accueil de l'établissement scolaire Sévigné.

Dans tous les cas

- ☐ **L'enfant doit être accompagné jusqu'au lieu d'accueil et être confié à l'adulte présent .**
L'association l'Œuvre Don Bosco décline toute responsabilité pour un enfant venu seul jusqu'au lieu d'accueil.
- ☐ L'accompagnateur de l'enfant doit obligatoirement veiller à ce que son enfant soit enregistré auprès de l'animateur chargé de l'accueil.
- ☐ L'enfant ne pourra être remis qu'à son responsable légal ou à une personne autorisée auparavant par écrit par ce dernier sur présentation d'une pièce d'identité.

ARTICLE V – LA FRÉQUENTATION

L'inscription se fait au trimestre pour les mercredis et avant chaque semaine des vacances scolaires.

Toute absence doit être signalée dans les meilleurs délais au secrétariat de l'Œuvre

- ☐ soit par messagerie à « [oeuvredonbosco chez sevigne-db13.com](mailto:oeuvredonbosco@sevigne-db13.com) »,
- ☐ soit sur le groupe What's App
- ☐ soit par téléphone au 04.91.66.22.75 à l'accueil de l'établissement Sévigné.

ARTICLE VI – FACTURATION ET RÈGLEMENT

Le paiement de la prestation se fait sur la base du quotient familial. Le tarif est appliqué à la journée ou à la demi-journée ;

Le règlement s'effectue en début de trimestre, avec la possibilité de donner jusqu'à trois chèques encaissés progressivement.

L'absence d'un enfant justifiée par un certificat médical sera comptabilisée sous forme d'avoir sur le règlement du trimestre suivant.

Toute absence injustifiée reste due.

ARTICLE VII – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Le centre adhère à la Mutuelle Saint Christophe, assurance des établissements scolaires de l'enseignement catholique et couvre les enfants inscrits au centre. (Mutuelle Saint Christophe – 277, rue Saint Jacques – 75256 PARIS Cedex 05 – Tél. 01 56 24 76 00 – Fax 01 56 24 76 27).

Cette assurance ne couvre pas les dégâts causés au matériel mis à la disposition des enfants par le centre et aux objets personnels des enfants inscrits. Le centre n'est pas responsable du vol d'argent, de bijoux, d'objets ou de vêtements personnels.

ARTICLE VIII - LES RÈGLES DE VIE

Pour aborder sereinement la vie en collectivité, les règles de vie édictées respectent le rythme de l'enfant, ses besoins physiologiques (repas, temps calmes) et le respect de son identité (hygiène, rangement personnel). Les règles sont établies dans le respect des missions principales souhaitées par l'Association L'Œuvre Don Bosco, à savoir le maintien d'un esprit de famille, des relations pacifistes et une contribution à l'éducation sociale, culturelle, sportive et spirituelle des enfants au travers d'activités réfléchies par l'équipe pédagogique. La sécurité sanitaire est assurée par la directrice de l'Œuvre.

La discipline concernant la tenue vestimentaire et le comportement physique et social des enfants est requise par chacun des inscrits pour que la vie en collectivité soit bénéfique et salubre.

Les parents doivent signaler l'absence de leur enfant par téléphone le matin entre 8h et 9h si l'enfant est inscrit à la journée ou dans le courant de la matinée et au plus tard à 13h30 si l'enfant est inscrit l'après-midi. Aucune sortie n'est possible pendant les temps d'activités, excepté un cas de force majeure ou un rendez-vous médical pour lequel les parents auront prévenu la direction au préalable.

ARTICLE IX– LES SANCTIONS

Des absences répétées et non signalées, des retards répétés et injustifiés peuvent entraîner la résiliation de l'inscription de l'enfant.

Le non-paiement des prestations entraîne la résiliation de l'inscription de l'enfant.

ARTICLE X– LES INFORMATIONS DIVERSES

Le présent règlement est effectif à la rentrée de septembre 2024 et peut être soumis à révision à tout moment si cela apparaît nécessaire.

Règlement modifié le 29 mai 2024

Date :

Signature des parents : (précédée de la mention "lu et approuvé")